

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 20 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré
placé auprès de la première présidente de cour d'appel de METZ

NOR : JUSB1835182 S

La première présidente de la cour d'appel de METZ,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de cour d'appel de METZ en date du 6 décembre 2018,

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de METZ :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT	Mme Fatia HENNI	M. Philippe WENTZIGER
CGT	M. Philippe LOISEL	Mme Françoise ZAJAC
CFDT	Mme Martine ROESCH	M. Jean-Michel NGUYEN
UNSA SJ	Mme Christelle JOLY	Mme Julie CHRISTOPHE

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Metz, le 20 décembre 2018.

La Première Présidente



Elisabeth BLANC